



Masters Nordique France

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Cher(e) adhérent(e)

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de
l'association Masters Nordique France

qui aura lieu le **samedi 25 février 2023 à 15h00**, à la suite du repas.

à l'adresse suivante : **Champagny la Vanoise**, salle des fêtes, Route de Bozel.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Présentation du Rapport moral** par le Président Jean-Michel Joyaud, suivi du vote
- 2 **Présentation du Rapport d'activité** par la Secrétaire Agnès Ekszterowicz, suivi du vote
- 3 **Présentation du Rapport financier** par le Trésorier Erick Siméon suivi du vote
- 4 **Les orientations pour la saison 2023 -2024**, suivies d'un vote

- Les tenues
- Les épreuves Masters (Championnats de France Masters, ch du Monde Masters et Les jeux d'hiver Mondiaux).
- Autres courses
- Le biathlon
- Les Stages
- Actions envers les médaillés

5 Règles de fonctionnement

- Renouvellement du Conseil d'Administration :

Membres sortants	Nouvelles candidatures	Membres qui ne renouvellent pas leur mandat
Thierry EKSZTEROWICZ Michel HAMM Jean-Michel JOYAUD Gilbert LEVRINO Gilles PERRIN	Thierry EKSZTEROWICZ Jean-Michel JOYAUD Gilbert LEVRINO Jean-Marc MURA	André GROB Frédéric BADI Frédérique TINIERE

- Election des membres du bureau par le nouveau CA



Masters Nordique France

- Fixation du montant des cotisations
- Information sur les dons à l'association.

6 Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 30% de ses membres sont présents ou représentés.
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale.
Les membres convoqués régulièrement peuvent être représentés par un autre membre par procuration écrite et signée.
Chaque électeur ne peut disposer de plus de deux pouvoirs et il ne peut y avoir plus d'un dixième de vote par correspondance. En cas de litige, la voix du Président est prépondérante.
Vous trouverez en annexe un modèle de pouvoir à compléter, signer et à transmettre par courriel à la secrétaire et au président de l'association.

Pour préparer cette assemblée générale ordinaire, vous trouverez ci-joints les documents suivants :

- Annexe I : formulaire de pouvoir
- Annexe II : candidature au Conseil d'Administration

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer chère(e) adhérent(e), nos sincères salutations sportives.

La Secrétaire adjointe Agnès Ekszterowicz



Masters Nordique France

POUVOIR

Rappel :

Conformément à l'article 12 de nos statuts, pour voter en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, un électeur ne peut pas bénéficier de plus de deux procurations.

*Pouvoir à retourner par courriel à : **Agnès Ekszterowicz** (agnes.ekszterowicz@gmail.com)
où à **Jean-michel Joyaud** (jmichel.joyaud@gmail.com)*

Je soussigné(e) :

N° adhérent(e) (*facultatif*) :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à L'assemblée générale de l'association **MASTERS NORDIQUE FRANCE** qui se tiendra à Champagny en Vanoise le 25 février 2023

Fait à :

le :

Signature :



Masters Nordique France

ACTE DE CANDIDATURE AU C.A.

Formulaire à retourner par courriel à : **Agnes Ekszterowicz** (agnes.ekszterowicz@gmail.com)
où à **Jean-michel Joyaud** (jmichel.joyaud@gmail.com)

Ce formulaire doit impérativement nous parvenir avant le **10 février 2023**, soit quinze jours avant l'assemblée générale.

Je soussigné(e) :

N° adhérent(e) (*facultatif*) :

N° licence FFS :

Adhérent de l'association depuis

présente ma candidature au Conseil d'Administration de l'association **MASTERS NORDIQUE France**
à L'assemblée générale qui se tiendra à Champagny en Vanoise le 25 février 2023

Fait à :

le :

Signature :